

Règlement complet du
« GRAND TIRAGE DE NOEL - 100 SETS REVEILLON POUR 12 PERSONNES A GAGNER »

1. Présentation

La société Française SAGET S.A.S au capital de 150 000€ - siège social : 10 Domaine de la Motte Les Fougerêts 56207 La Gacilly Cedex - RCS 324 179 845 Vannes - SIRET 324 179 845 000 23 - Code NAF 4791 B - organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Grand tirage de Noël - 100 SETS REVEILLON POUR 12 PERSONNES A GAGNER » qui se déroulera du 19 septembre 2020 au 10 décembre 2020 à minuit, date de la clôture de l'opération.

La participation à ce jeu est proposée en France et en Belgique par correspondance, par téléphone et sur les sites Internet francoisesaget.com ou francoisesaget.be ; et en Suisse par correspondance et par téléphone.

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure, à l'exclusion du personnel de la Société Française SAGET et des entreprises ayant collaboré à l'organisation de ce jeu. Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse).

2. Durée

Le jeu sera ouvert aux participants du 19 septembre 2020 au 10 décembre 2020 à minuit, heure française.

3. Participation

Pour participer, il suffit de :

- Par correspondance :
 - o Se procurer le bon de participation au jeu parmi les documents contenus dans l'enveloppe reçue par le participant
 - o Le compléter des informations requises (Nom, Prénom, N° de client)
 - o Cocher la case correspondant parmi les deux suivantes :
 - « Oui, je participe au grand tirage de Noël, je passe commande aujourd'hui et je renvoie mon bon de commande »
 - « Non, je ne commande pas aujourd'hui mais je souhaite participer au grand tirage de Noël. Je retourne donc mon bon de participation sous 10 jours » à compter de la date d'envoi du message
 - o Affranchir et envoyer le bon de participation dans l'enveloppe attachée
- Par téléphone, entre 8h et 20h du lundi au vendredi et entre 8h et 18h le samedi, avant le 10 décembre 2020 à 18h, au 02 99 91 40 80 (prix d'un appel local depuis un poste fixe, variable suivant opérateur) pour les personnes domiciliées sur le territoire français, au (069) 84 43 43 pour les personnes domiciliées en Belgique, au 044/830 02 05 pour les personnes domiciliées sur le territoire suisse :
 - o Donner les informations requises (Nom, Prénom, N° de client, N° de code avantage indiqué sur le bon de commande)
 - o Valider la participation avec l'interlocuteur Française Saget
- Sur internet :
 - o Se connecter à son espace client sur les sites internet www.francoisesaget.com ou www.francoisesaget.be et entrer le code avantage indiqué sur le bon de commande
 - o Cliquer sur l'encart relatif au jeu-concours
 - o Compléter le formulaire de participation (Nom, Prénom, N° de client)

- Accepter le règlement et cliquer sur « Valider ma participation »
Le jeu sera ouvert à toute personne, même non cliente, sur internet pendant une courte durée (les dates précises, la durée et les conditions seront précisés dans un avenant au présent règlement).

4. Conditions de participation

Toute personne destinataire des messages offrant la participation à ce jeu ou participant en se rendant sur le site, se voit attribuer un numéro personnel d'identification attribué par l'effet du hasard selon une méthode informatisée lui donnant droit de participer au jeu.

Chaque participant devra suivre les instructions décrites à l'article 3 afin de pouvoir participer au jeu et ne pourra participer qu'une seule fois au jeu.

Tout document de participation incomplet, ne respectant pas les contraintes décrites dans le présent règlement ou dont les noms et adresses email seront illisibles sera considéré comme nul. De plus, les participants feront élection de domicile pendant toute la durée du jeu à l'adresse qu'ils auront au préalable déclaré.

FRANCOISE SAGET se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler tout ou partie du présent jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. FRANCOISE SAGET ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

5. Dotations

Ce jeu donnera lieu à la désignation par tirage au sort de 100 gagnant(e)s recevant chacun un set réveillon pour 12 personnes d'une valeur unitaire par réveillon de 1 155€ TTC pour la France et la Belgique, et Fr. 1 384 - pour la Suisse comprenant :

- 2 bœufs de foie gras de canard entier du sud-ouest 330 g
- 2 étuis de pralines au caramel salé de Noël 200 g
- 1 bocal de 30 babas au rhum 720 ml
- 1 pavé pur miel spécial foie gras 300 g
- 4 boîtes de fricassée de pintade au Monbazillac 820 g
- 2 bouteilles de Petit Chablis
- 2 bouteilles IGP Pays d'OC Sophie
- 2 bouteilles de champagne Ruinart brut
- 1 panier en osier
- 1 service de table en porcelaine 48 pièces (12 assiettes plates rondes en porcelaine 26,5 cm + 12 assiettes à dessert rondes en porcelaine 20 cm + 1 service de verres en cristallin : 12 flûtes à champagne + 12 verres à vin)
- 1 ménagère en acier inoxydable 48 pièces (12 fourchettes + 12 couteaux + 12 cuillères de table + 12 cuillères à café)
- 1 nappe rectangulaire Touraine 150 x 250 cm
- 12 serviettes de table coordonnées.

Au total : 100 prix attribués correspondant à 100 sets réveillon représentant une valeur totale de 115.500 € (Fr. 138 400 - pour la Suisse).

6. Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 11 décembre 2020 parmi l'ensemble des participations validées avant la clôture.

Le tirage au sort désignera les 100 gagnants d'un set réveillon.

Les résultats du tirage pourront être obtenus après le 11 décembre 2020 sur simple demande accompagnée d'une enveloppe timbrée et pré-adressée.

Tous les impôts ou taxes applicables restent à la charge du gagnant. Les organisateurs n'accepteront aucune substitution, transfert, ou attribution d'argent comptant en remplacement des prix. En cas d'indisponibilité, un prix de valeur égale ou plus grande sera attribué.

7. Publication des résultats

Les gagnants seront avisés personnellement par mail, par téléphone ou par courrier recommandé. Si l'un des gagnants ne se manifeste pas auprès de Françoise Saget ou s'il ne communique pas à Françoise Saget les éléments indispensables à l'organisation du gain (numéro de téléphone, adresse de livraison, autre...) dans un délai de 1 mois de la date d'envoi du courrier l'avisant de son gain, il sera réputé avoir renoncé définitivement au prix qui lui a été attribué par le tirage au sort.

Le prix sera alors réattribué à l'un des « gagnants subsidiaires ». Une liste de 20 gagnants subsidiaires sera constituée le jour du tirage parmi les participations validées. Le choix du gagnant subsidiaire se fera en fonction de l'ordre de tirage des gagnants subsidiaires (101, 102 etc.) Les gagnants subsidiaires ne recevront en conséquence un set réveillon que dans la mesure des prix non retirés par les gagnants de premier rang.

De plus, Françoise Saget se réserve le droit de réattribuer tout prix non réclamé par l'un quelconque des 100 gagnants désignés ou encore dont l'un quelconque des gagnants désignés se trouverait après-coup exclu du jeu par suite d'une fraude, d'une anomalie ou du non-respect du règlement par celui-ci.

8. Conditions préalables à la participation sur Internet

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, nonobstant les mesures de sécurité que la société Françoise Saget et ses prestataires prennent.

La société Françoise Saget ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du site pour un navigateur donné, de problèmes de connexion ou virus. La société Françoise Saget ne garantit pas que le site fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. Le site [https : www.francoisesaget.com](https://www.francoisesaget.com) est un site sécurisé. Néanmoins, la société Françoise Saget ne peut garantir que son site, les serveurs qui y donnent accès et/ ou les sites tiers avec lesquels il a des liens, ne contiennent pas de virus ou d'autres composants susceptibles de causer un dommage aux biens et aux personnes.

La société Françoise Saget ne peut être tenue responsable, si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parviennent pas pour une quelconque raison (comme par exemple un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée du serveur internet pour raison quelconque, etc...) ou lui arrivent illisibles ou impossibles à traiter (par exemple si le participant

possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription etc...)

La société Françoise Saget ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnel, physique, matériel, financier ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur à l'un de ses jeux et/ou tirages. La participation du joueur vaut acceptation de cette condition. Aucune réclamation ne sera acceptée.

9. Remboursement des frais

Les frais engagés pour participer, ainsi que les frais pour demande de remboursement seront remboursés sur demande écrite adressée à Françoise Saget - 10 Domaine de la Motte - 56200 LES FOUGERETS, et sur présentation des justificatifs (facture de l'opérateur téléphonique ou Internet), sur la base forfaitaire :

- d'un courrier affranchi au tarif normal en vigueur (poids inférieur à 20 grs) dans le cas d'une participation par courrier,
- du contact téléphonique suffisant pour valider sa participation, estimé à 5 minutes au tarif pratiqué pour le numéro à partir d'un poste fixe, dans le cas d'une participation par téléphone,
- du temps de connexion nécessaire à la consultation et la validation de la page web « Grand tirage de Noël - 100 SETS REVEILLON POUR 12 PERSONNES A GAGNER », estimé à 5 minutes, au tarif proposé par l'opérateur, par minute et hors abonnement.

10. Informations générales

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement complet sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

11. Données personnelles

Les données personnelles des participants collectées lors de la participation au jeu font l'objet d'un traitement informatisé par Françoise SAGET, qui pourra être amené à les utiliser dans un but promotionnel notamment en envoyant des newsletters, des informations sur les produits etc., à condition que le participant l'ait accepté expressément.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement, d'opposition au traitement, de portabilité au regard des données personnelles qui les concernent qu'ils peuvent exercer en contactant Françoise SAGET à l'adresse suivante :

Françoise Saget - 10 Domaine de la Motte - 56200 LES FOUGERETS

Les participants peuvent retirer à tout moment leur consentement pour le traitement de leurs données en contactant Françoise SAGET à l'adresse ci-dessus ou par email via la rubrique « Nous contacter » sur nos sites ou en complétant le formulaire de désabonnement à la newsletter ou en écrivant à : dpo@francoisesaget.com

Les données personnelles sont conservées pour une durée maximum de 3 ans.

En aucun cas Françoise SAGET ne transférera pas les données des participants à des tiers sans leur consentement.

Certaines données sont obligatoires (précisées par un * dans les formulaires), et les participants sont informés qu'en leur absence, François SAGET ne sera pas en mesure de traiter leur demande.

Avenant au Règlement du
« GRAND TIRAGE DE NOEL - 100 SETS REVEILLON POUR 12 PERSONNES A GAGNER »

La société Française SAGET S.A.S au capital de 150 000€ - siège social : 10 Domaine de la Motte Les Fougerêts 56207 La Gacilly Cedex - RCS 324 179 845 Vannes - SIRET 324 179 845 000 23 - Code NAF 4791 B - organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Grand tirage de Noël - 100 SETS REVEILLON POUR 12 PERSONNES A GAGNER » qui se déroulera du 19 septembre 2020 au 10 décembre 2020 à minuit, date de la clôture de l'opération.

La participation à ce jeu est également proposée sur le site www.francoisesaget.com/fr-fr/jeux-concours/grand-tirage-0016.

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure, à l'exclusion du personnel de la Société Française SAGET et des entreprises ayant collaboré à l'organisation de ce jeu. Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse).

Le jeu sera ouvert aux participants du 19 septembre 2020 au 10 décembre 2020 à minuit, heure française.

Pour participer, il suffit de :

- Se rendre sur le site www.francoisesaget.com/fr-fr/jeux-concours/grand-tirage-0016
- Compléter le formulaire de participation
 - Civilité
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse email
- Accepter le règlement et cliquer sur « Valider ma participation »

Ces informations ne seront utilisées qu'en cas de gain, afin de contacter les gagnants. En aucun cas ces informations seront utilisées dans un but promotionnel.

Toutes les clauses mentionnées au Règlement restent applicables au présent avenant.